

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1902^e SÉANCE : 29 MARS 1976

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1902)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Plainte du Kenya, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola :	
Lettre, en date du 10 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12007)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1902ème SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 29 mars 1976, à 15 heures.

Président : M. Thomas S. BOYA (Bénin).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1902)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte du Kenya, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola :

Lettre, en date du 10 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12007).

La séance est ouverte à 16 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Kenya, au nom du Groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies, concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola :

Lettre, en date du 10 mars 1976, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12007)

1. Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises antérieurement [1900e et 1901e séances], j'invite le représentant de l'Angola à prendre place à la table du Conseil et les représentants de Cuba, de l'Égypte, de la Guinée, du Kenya, de Madagascar, du Nigéria, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Sierra Leone, de la Somalie, de la Yougoslavie et de la Zambie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Luvualu (Angola) prend place à la table du Conseil et M. Alarcón (Cuba),

M. Abdel Meguid (Égypte), Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée), M. Maina (Kenya), M. Rabetafika (Madagascar), M. Harriman (Nigéria), M. Jaroszek (Pologne), M. Neugebauer (République démocratique allemande), M. Blyden (Sierra Leone), M. Hussen (Somalie), M. Petrić (Yougoslavie) et M. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT : Je tiens à informer le Conseil que je viens de recevoir des lettres des représentants de l'Inde et de la République-Unie du Cameroun dans lesquelles ils demandent à être invités, aux termes de l'Article 31 de la Charte, à participer sans droit de vote aux débats du Conseil. Si je n'entends pas d'objections, je proposerai, conformément à la pratique du Conseil et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire, d'inviter ces représentants à participer sans droit de vote aux débats.

Sur l'invitation du Président, M. Jaipal (Inde) et M. Oyono (République-Unie du Cameroun) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT : Le premier orateur est le représentant de la Pologne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

4. M. JAROSZEK (Pologne) [interprétation de l'anglais] : La délégation polonaise vous est reconnaissante, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Conseil, de nous avoir permis d'exposer la position de notre pays sur la question à l'examen. Vous vous êtes acquitté avec succès de vos fonctions de président du Conseil, et cela nous renforce dans notre conviction que cette fois-ci de nouveau la discussion contribuera à promouvoir la paix et la justice pour une autre victime de l'agression sur le continent africain.

5. Je voudrais également me joindre aux délégations qui ont présenté leurs souhaits sincères de bienvenue au nouveau représentant permanent des Etats-Unis, M. Scranton. En même temps, nous ressentons vivement l'absence à cette table d'un homme dont les aptitudes, l'expérience et le dévouement à la cause des Nations Unies sont exceptionnels — j'entends M. Malik, qui doit, en raison d'un accident fort malheureux, rester temporairement à l'écart de nos délibérations. La délégation polonaise se réjouit à l'idée de le voir très bientôt parmi nous.

6. En décidant de prendre part à ce débat, la Pologne a été mue par les authentiques considérations de solidarité inhérentes aux fondements idéologiques mêmes de son système socio-politique. Il y a trois mois seulement, le septième Congrès du parti ouvrier unifié polonais a redit très catégoriquement :

“Solidairement avec les mouvements progressistes et démocratiques, notre parti... apporte un appui chaleureux à la République populaire d'Angola et à tous les peuples qui luttent contre l'agression et l'intervention impérialistes et pour la liberté, la souveraineté et la démocratie”.

7. Depuis 30 ans qu'elle est Membre de l'Organisation des Nations Unies, la Pologne n'a pas ménagé ses efforts pour mettre en œuvre dans la pratique ces nobles objectifs. De même, l'Organisation a joué un rôle très important dans le processus de décolonisation, inspirée par les initiatives et les efforts inlassables de la communauté socialiste et des autres pays progressistes, et je n'en veux pour exemple que l'historique Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée, comme chacun sait, sur l'initiative de l'Union soviétique.

8. L'une des mesures décisives sur la voie de l'élimination définitive du colonialisme a été l'accession à l'indépendance des anciennes colonies portugaises. Nous avons tous encore présente à la mémoire la lutte, menée à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs, contre le régime d'oppression de Salazar pour la liberté des peuples du Mozambique, de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert et de l'Angola. Les dossiers de l'Organisation abondent en informations révélatrices pour ce qui est de connaître les véritables amis des peuples de ces territoires, qui les ont appuyés sans réserve dans leur juste lutte pour l'indépendance, et ceux qui ont en fait contrecarré les tentatives faites en vue d'accélérer le processus de décolonisation. Il n'est pas difficile, maintenant encore, de distinguer ces deux groupes car, dans le cadre de la question des anciennes colonies portugaises, on peut encore entendre aujourd'hui la voix des sirènes. Le régime sud-africain a toujours été l'un des ennemis les plus acharnés de l'Angola et d'autres anciens territoires coloniaux sur le continent africain. Nous l'avons condamné dans le passé; nous le condamnons résolument aujourd'hui.

9. Grâce à la vigilance et aux efforts incessants de l'Organisation de l'unité africaine, le Conseil a été convoqué pour discuter d'une agression armée ouverte commise par l'Afrique du Sud contre l'un des plus nouveaux des Etats indépendants du monde, reconnu officiellement par l'immense majorité des Etats-Membres, et pour tirer les conclusions qui s'imposent.

10. La juste lutte du peuple angolais pour sa libération nationale a été pendant longtemps un sujet continu d'irritation pour les milieux les plus réactionnaires du monde, agissant en complicité avec les

forces de la réaction intérieure en Angola. L'ensemble du monde progressiste s'est félicité de la victoire véritable du peuple de l'Angola sur les forces d'agression et sur les bandes de mercenaires étrangers. N'est-il pas révélateur qu'après avoir vu échouer toutes les autres méthodes d'intervention et d'agression les forces de la réaction aient eu recours à leur arme ultime, qui s'est avérée être les forces militaires de l'Afrique du Sud ? Donc, l'Afrique du Sud a, une fois de plus, révélé la nature véritable de sa politique raciste en se plaçant à l'avant-garde de l'intervention impérialiste en Angola, intervention qui en fait n'a toujours pas cessé.

11. Malgré tous ses crimes, le régime de Pretoria a le front d'essayer de justifier son agression contre la République populaire d'Angola en arguant de ce qu'il appelle la protection de ses intérêts. Pour nous, Polonais, des arguments de ce genre sont bien connus et sinistres, certes, car ils appartiennent à un temps d'épreuve qui est encore assez récent. En 1939, le régime hitlérien a aussi jugé bon de lancer une agression au nom de la protection de ses intérêts usurpés. Cette agression devait, en fin de compte, coûter la vie à quelque 60 millions d'êtres humains.

12. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous partageons l'opinion générale selon laquelle l'action menée par l'Afrique du Sud contre l'Angola indépendant est une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette agression est d'autant plus évidente que, comme l'ont déjà fait ressortir plusieurs représentants d'Etats africains, l'Afrique du Sud n'a pas de frontière commune avec l'Angola. Elle s'est servie pour envahir la jeune république d'un territoire qui ne lui appartient pas et dont elle a violé, pour poursuivre ses desseins expansionnistes, l'unité nationale et l'intégrité. Tout particulièrement dans ce contexte, les conditions de retrait énumérées dans la lettre adressée le 21 mars au Secrétaire général par l'Afrique du Sud [S/12019] sont tout à fait illégales et injustifiées.

13. Le 28 janvier dernier [1882e séance], j'ai dit ici même qu'aujourd'hui c'est la République populaire d'Angola que le régime sud-africain a choisi d'envahir à partir du Territoire illégalement occupé de la Namibie et que demain il pourrait s'agir d'un autre pays du continent. Cet avertissement garde toute sa force, notamment aujourd'hui, au moment où le régime jumeau du régime sud-africain, celui de la Rhodésie du Sud, l'un des derniers bastions du racisme et du colonialisme, fait des efforts désespérés pour ne pas s'effondrer sous la pression qu'exercent sur lui le peuple du Zimbabwe, les Etats libérés d'Afrique et les forces progressistes du monde entier.

14. Le fait que l'Afrique du Sud ait dû se retirer de l'Angola représente une grande victoire pour le peuple angolais et pour tous les Etats libres d'Afrique, soutenus par les pays socialistes et par toutes les forces progressistes du monde. Leur action concertée

a forcé le régime de Pretoria à prendre, fort tardivement, cette mesure. Nous voyons même là un exemple de l'efficacité des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, qui devrait maintenant faire de son mieux pour consolider l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la jeune République d'Angola.

15. La Pologne a toujours appuyé et aidé activement les peuples qui luttent pour leur liberté et leur indépendance. Nous avons donc, dans cet esprit, soutenu la République populaire d'Angola en défendant et consolidant son jeune Etat naissant sur la voie de la libération nationale totale. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans ce but, car nous estimons qu'ils sont pleinement conformes à la politique étrangère que nous avons toujours suivie.

16. Nous comprenons en même temps que de nouvelles mesures concertées de la communauté mondiale s'imposent pour contenir l'agression et le racisme. Voilà pourquoi nous soutenons pleinement les postulats exposés par le représentant de la République populaire d'Angola, M. Luvualu, dans sa déclaration devant le Conseil le 26 mars [1900^e séance]. Je saisis l'occasion pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au représentant d'un Angola libre et indépendant et pour lui dire combien la délégation polonaise lui est reconnaissante de la contribution importante qu'il a apportée aux débats du Conseil. Nous nous réjouissons déjà de voir la République populaire d'Angola devenir Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies dans un proche avenir.

17. Dans mon intervention, je me suis limité rigoureusement à la question soumise à l'examen du Conseil, à savoir l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola. Je pense que le désir exprimé par le Groupe africain, ainsi que par le représentant de l'Angola, tendant à écarter de cet important débat toute considération étrangère est parfaitement bien fondé et pleinement légitime. C'est pourquoi ma délégation ne peut manquer d'exprimer son regret, voire son indignation, de la tentative qui a été faite pour déformer les faits à propos de la question dont nous sommes saisis. Ce faisant, le représentant de l'un des membres permanents du Conseil bien connu pour les attaques calomnieuses qu'il lance à l'encontre de l'Union soviétique est allé si loin dans cette tentative qu'il a même essayé de justifier l'acte d'agression perpétré par le régime de Pretoria contre le peuple de l'Angola. Aucune rhétorique, si abusive soit-elle, ne peut nier les faits objectifs.

18. Ma délégation, quant à elle, est persuadée que les Etats africains libres, unis comme ils le sont dans leur lutte commune contre le colonialisme, le racisme et l'apartheid, sont parfaitement aptes à juger les faits par eux-mêmes et à en tirer leurs propres conclusions.

19. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de la Somalie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

20. M. HUSSEN (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire la vive satisfaction que j'éprouve de voir cet important débat se dérouler sous votre direction avisée. Au cours du mois actuel, où le Conseil de sécurité a examiné tant de questions cruciales, vous avez fait preuve de la sagesse et de l'impartialité si nécessaires à la conduite des affaires de cet organe.

21. Je tiens à remercier les membres du Conseil d'avoir répondu à la demande de ma délégation de participer au débat sur la question de l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud en Angola. De l'avis de mon gouvernement, c'est une question qui intéresse directement la paix et la sécurité de l'Afrique et qui a de graves répercussions sur la paix et la sécurité internationales.

22. Je suis très heureux que le Gouvernement angolais ait pu envoyer l'un de ses éminents représentants, l'ambassadeur Pascal Luvualu, pour prendre la parole au Conseil et exposer les faits relatifs à la plainte contre l'Afrique du Sud. Quiconque a entendu sa déclaration n'a pu manquer d'éprouver de l'inquiétude face à la gravité des actes perpétrés par l'Afrique du Sud contre l'Angola, actes qui sont des outrages gratuits et criminels contre la population angolaise et qui constituent de plus de graves violations du droit international.

23. La non-ingérence dans les affaires intérieures de tous les pays de même que le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats sont parmi les principes les plus importants régissant les relations entre Etats. Ces principes ont été sérieusement bafoués par l'agression que le régime de Pretoria a commise contre l'Angola. L'hostilité sud-africaine à l'égard du peuple angolais et de sa cause révolutionnaire n'est pas nouvelle. Il est de notoriété publique que pendant toute la lutte de libération l'Afrique du Sud a utilisé sa puissance et sa force militaire, en collaboration avec la puissance coloniale, pour tenter d'étouffer et de tenir en échec les aspirations légitimes du peuple angolais. Comme nous le savons, cette tentative a fini par échouer, mais, depuis l'époque des accords d'Alvor conclus entre le peuple angolais et le Gouvernement portugais en janvier 1975, l'Afrique du Sud se livre à une campagne de subversion pour faire obstacle aux progrès vers l'indépendance. Cette subversion a atteint le summum avec l'invasion de l'Angola par les troupes sud-africaines au début d'août 1975, sous prétexte que les autorités portugaises avaient donné leur assentiment pour ce faire. Comme nous le savons maintenant d'après la correspondance distribuée au Conseil, ce ne fut pas le cas. L'objectif visait à renverser la révolution populaire et à établir une autorité qui aurait accepté la politique sud-africaine.

24. Pendant les sept mois que l'Afrique du Sud est restée en Angola, elle a non seulement déchaîné une campagne militaire impitoyable contre les forces de libération nationale mais elle a aussi infligé des souffrances indicibles à la population civile. Le représentant de l'Angola nous a dit comment son pays — nouvel Etat qui a besoin de la solidarité et du soutien internationaux — avait été saccagé, sa population attaquée, ses biens détruits, ses installations vitales démolies gratuitement par les forces sud-africaines dans une politique de "terre brûlée" après leur défaite sur le champ de bataille. De telles actions exigent une condamnation extrêmement sévère de la part du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, et la simple justice exige que le Gouvernement sud-africain indemnise pleinement le Gouvernement angolais et son peuple pour les pertes qu'ils ont subies.

25. Il est triste de songer qu'à notre époque, comme l'a fait observer le représentant de l'Angola, des pays qui auraient pu avoir une influence positive sur la situation et qui auraient pu dissuader l'Afrique du Sud de perpétrer ses actes d'agression ont maintenu la conspiration du silence. Cinq mois après la reconnaissance de l'indépendance de l'Etat angolais par la communauté internationale, la nouvelle nation était encore dans cette situation intolérable où les troupes sud-africaines maintenaient leur présence illégale en Angola pour y poursuivre leur agression au mépris de toutes les règles du droit international.

26. C'est cette situation qui a conduit mon pays, avec d'autres membres de l'Organisation de l'unité africaine, à insister pour qu'une question aussi importante soit examinée attentivement par le Conseil de sécurité. L'Organisation des Nations Unies doit se préoccuper particulièrement de cette agression contre l'Angola étant donné qu'elle a été lancée à partir du Territoire de Namibie, à l'égard duquel elle assume une responsabilité internationale du point de vue juridique.

27. Beaucoup a été dit par l'Afrique du Sud et les Etats ayant des relations étroites avec ce pays pour montrer que la situation s'était détendue par suite du retrait des forces sud-africaines en Namibie. Mais la paix dans la région continuera d'être en péril tant que l'Afrique du Sud n'aura pas retiré ses forces ainsi que, en fait, son administration illégale de la Namibie.

28. De l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité doit catégoriquement dénoncer l'agression armée de l'Afrique du Sud contre l'Angola et la violation de l'intégrité territoriale de ce pays. En outre, il doit rejeter fermement l'idée que l'Afrique du Sud avait le droit de prendre des mesures militaires contre un Etat souverain afin de sauvegarder certaines installations hydro-électriques qui l'intéressaient. Manifestement, l'occupation de la région du barrage par l'Afrique du Sud était illégale; c'était donc une agression ouverte contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Gouvernement et du peuple angolais. Ne pas con-

damner l'Afrique du Sud sur ce point aurait pour effet de créer un précédent très dangereux dans les relations internationales. Cela signifierait qu'un Etat qui pourrait revendiquer des intérêts économiques, réels ou fictifs, dans un autre Etat pourrait, s'il voyait ces intérêts menacés, en assurer la protection par une présence militaire forcée. Admettre une pareille thèse nous conduirait tout droit à l'anarchie internationale.

29. De l'avis de ma délégation, la question de savoir comment les avantages du barrage seront répartis de part et d'autre de la frontière avec la Namibie n'intéresse que — je dis bien "que" — l'Angola et le peuple namibien indépendant, comme l'a dit très justement le Bureau politique du MPLA [*Mouvement populaire pour la libération de l'Angola*] dans sa déclaration publiée à Luanda le 20 mars.

30. L'agression de l'Afrique du Sud contre l'Angola ne peut être considérée comme un incident isolé ou n'ayant guère de chance de se reproduire. L'étroite corrélation entre les problèmes de l'Afrique australe est reconnue tant par l'Afrique du Sud que par la communauté internationale. L'Afrique du Sud, elle-même bastion principal du colonialisme et du racisme en Afrique australe, a vu l'une de ses forteresses disparaître avec l'effondrement du colonialisme portugais en Afrique. La réponse militariste du régime de Pretoria à la réalité de l'indépendance angolaise doit être considérée comme un avertissement opportun de sa réaction probable lorsque des situations de ce genre se produiront plus près de l'Afrique du Sud, lorsque des affrontements auront lieu inéluctablement entre les majorités africaines et les régimes minoritaires blancs de Namibie et de Rhodésie du Sud. Si le Conseil de sécurité ne montre pas aujourd'hui qu'il est résolu à mettre fin aux aventures militaires de l'Afrique du Sud, il est certain que celle-ci commettra d'autres violations du droit international, dont les conséquences seront encore plus graves.

31. Le PRÉSIDENT : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

32. M. ALARCÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que, par votre intermédiaire, les membres du Conseil, de nous avoir donné la possibilité de participer à cet important débat. Nous y participons avec une satisfaction toute particulière puisqu'il se déroule sous votre présidence digne et compétente. Il est bon qu'une discussion d'une telle importance pour la libération totale de l'Afrique ait lieu sous la direction d'un éminent représentant du Bénin, dont le gouvernement et le peuple militent à l'avant-garde de la lutte contre le colonialisme et le racisme. Cela a certainement une profonde signification; c'est un rappel aux impérialistes, aux colonialistes et aux racistes que les temps de l'esclavage et de la servitude sont révolus à jamais. Notre satisfaction est d'autant plus grande qu'il existe entre votre

pays et le mien des liens étroits d'amitié et de coopération fraternelle, inspirés par le dévouement commun à la cause de la pleine émancipation de tous les peuples opprimés.

33. Il m'est très agréable de saluer la délégation du vaillant peuple angolais. Sa présence ici est un honneur pour nous tous. Elle représente un peuple qui est en première ligne du combat pour la liberté, un peuple qui a su résister à toutes les épreuves, un peuple qui a été capable de trouver de la force dans ses souffrances, qui a su lutter sans répit jusqu'à la victoire, guidé par des dirigeants aguerris, fermes et héroïques. Son exposé, à l'ouverture du présent débat, a été sans aucun doute un exemple suffisant pour les membres du Conseil.

34. Le peuple angolais a livré un combat long et acharné pour l'indépendance et la liberté. Ses martyrs ont été nombreux et ses sacrifices incalculables; les exploits qui ont parsemé une histoire de lutte de cinq siècles ont été exemplaires. Peu de peuples ont dû verser autant de sang et faire autant de sacrifices pour conquérir le droit de décider de leur destin.

35. Depuis l'apparition du colonialisme européen jusqu'à maintenant, le peuple de l'Angola a dû combattre avec un héroïsme et un courage particuliers pour éliminer les formes les plus odieuses de l'exploitation. Depuis la naissance du capitalisme jusqu'à son heure de déclin et de faillite, les exploités ont transformé l'Angola en une proie spoliée et martyrisée à outrance. Ses côtes sont devenues la scène de la chasse à l'homme la plus cruelle, ses habitants ont été cruellement arrachés de leurs terres et transportés comme esclaves à travers l'Atlantique; les millions d'Angolais, entraînés de cette façon dans les plantations des Caraïbes, ont contribué, par leur travail et leurs souffrances, à former de nouvelles nations qui, aujourd'hui, en cette heure de règlement de comptes avec les oppresseurs, s'embrassent pardessus la mer qui fut un jour le témoin de leur infortune et qui les rapproche maintenant dans un effort commun d'émancipation définitive.

36. Il y a eu cinq siècles de résistance acharnée : les chroniques des historiens portugais et sud-africains ont rapporté les luttes des Angolais dès le premier jour où l'opresseur européen a débarqué sur leurs plages; beaucoup ont échappé à l'esclavage en se réfugiant dans les bois qui, des siècles plus tard, ont servi de base à l'action révolutionnaire contemporaine. Ce n'est pas par hasard que les marchands d'esclaves qualifiaient les Angolais de rebelles peu disposés à subir la honteuse discipline de leurs maîtres. Leur esprit de rébellion, toujours présent dans les soulèvements d'esclaves dans les plantations de la Cuba colonisée, a constitué l'une des causes principales de la formation de la nation cubaine.

37. Depuis sa fondation en 1956, le MPLA a représenté avec dignité et valeur les aspirations les plus

élevées du peuple angolais et de tous les peuples d'une Afrique qui n'est pas disposée à continuer d'être l'objet de la vile cupidité des capitalistes étrangers. Inspiré par l'exemple d'Amílcar Cabral et par l'héroïsme de ses fondateurs, et sous la direction juste et avisée de son président, le compagnon Agostinho Neto, le MPLA a été la seule organisation angolaise qui a lutté pour l'indépendance et la liberté, la seule qui a combattu sans hésiter les colonialistes et leurs laquais, la seule qui a été capable de mobiliser les masses exploitées, les a éduquées dans le vacarme de la lutte et les a préparées pour la construction d'un nouvel Angola entièrement libre et indépendant. Les vicissitudes ont été nombreuses et les écueils qu'a dû vaincre le MPLA pendant 15 années de lutte armée sont indescriptibles.

38. Férocement attaqués par les colonialistes depuis le soulèvement glorieux de février 1961, leurs militants massacrés dans tout le pays, devant affronter plus tard une armée coloniale qui comptait sur la collaboration active des impérialistes et des racistes et de leurs valets africains, affrontant des difficultés indicibles de logistique découlant de l'emplacement géographique de l'Angola à une époque où l'équilibre des forces dans la région favorisait l'ensemble des forces réactionnaires, les combattants des FAPLA [*forces armées populaires pour la libération de l'Angola*] ont toujours maintenu très haut l'étendard de la lutte armée. Eux seuls ont affronté les Portugais armés, entraînés et équipés par l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et aidés par les racistes sud-africains. Les traîtres angolais, les prétendus mouvements de libération fabriqués à Washington, à Lisbonne ou à Pretoria, étaient considérés sur le territoire de l'Angola comme l'instrument de réserve de l'impérialisme. Si une action armée était entreprise par ces mouvements imaginaires, c'était pour combattre aux côtés des Portugais et assassiner les Angolais qui faisaient partie du MPLA. Il existe à la fois des chroniques officielles portugaises de l'époque et de la documentation à ce sujet à l'Organisation des Nations Unies. A ce moment-là comme maintenant, il y avait en Angola une seule organisation patriotique défendant les intérêts de son peuple. A ce moment-là comme aujourd'hui, il y avait des traîtres angolais qui se sont mis au service des colonialistes et des racistes.

39. Au cours des deux décennies de lutte commencées en février 1961, ni le peuple angolais ni ses oppresseurs portugais n'ont été seuls. Les uns et les autres ont compté avec l'appui actif de leurs alliés de l'extérieur. Les pays socialistes, les peuples africains et toutes les forces progressistes ont aidé le MPLA dans sa lutte inégale. Les impérialistes, les racistes et tous les réactionnaires et traîtres ont pris une part active, avec le Portugal, aux efforts en vue d'éliminer le MPLA.

40. Les racistes sud-africains n'ont jamais caché leurs intentions rapaces à l'égard du peuple angolais. Dans la stratégie de Pretoria, les autres pays africains

ont toujours été considérés comme des vassaux éven-
tuels, surtout ceux qui sont placés dans la zone plus
ou moins proche de l'empire de l'*apartheid*. Pour
cette raison, Pretoria a appuyé ouvertement les Por-
tugais pendant la guerre coloniale, et de là les plans
pour transformer les économies de l'Angola et du
Mozambique en filiales des monopoles sud-africains
et de leurs alliés. Les projets de développement hydro-
électrique près des frontières de ces territoires ont été
également conçus dans le cadre d'un plan d'accroisse-
ment de la colonisation blanche en Rhodésie et en
Namibie et pour renforcer l'exploitation de ces peup-
les et le système d'*apartheid*.

41. La collaboration de Pretoria avec les fascistes
portugais sur tous les terrains est bien connue. Il con-
vient de rappeler que depuis 1968 le MPLA a dénoncé
la présence d'officiers et de soldats sud-africains lut-
tant aux côtés des Portugais dans le sud-est de l'An-
gola. Au milieu de la guerre de libération, le compa-
gnon Agostinho Neto, président du MPLA, a appelé
l'attention du monde sur l'appui extérieur que rece-
vaient les colonialistes :

“Nous savons que récemment l'Afrique du Sud
a fourni des officiers et des soldats qui combattent
dans la partie sud-est de notre pays contre nos
forces.

“Pour les racistes sud-africains, le déroulement
de la guerre en Angola et son influence sur le Sud-
Ouest africain sont une préoccupation essentielle.
A diverses occasions, ils ont déclaré que leurs fron-
tières doivent être défendues en Angola et au Mo-
zambique parce qu'ils craignent que ces pays ser-
vent de base aux patriotes de l'Afrique du Sud,
de la Rhodésie et du Sud-Ouest africain.

“Ils exécutent des attaques, des tirs et des bom-
bardements avec les Portugais à partir d'hélicop-
tères. Récemment, ils ont construit une base en
territoire angolais, près de la frontière avec le Sud-
Ouest africain, qui sera mise en opération par les
Portugais et des soldats sud-africains.”

42. En conséquence, personne ne sera surpris de la
réaction des autorités sud-africaines devant l'avance
irrésistible du processus d'émancipation africain au
cours des dernières années. Pretoria visait à étendre
son propre système de domination et de servitude
raciale; tout cela explique la colère qui s'est emparée
de ses dirigeants quand la lutte croissante des mou-
vements africains dans les territoires opprimés par le
Portugal a rapproché l'heure de la libération et a con-
duit à la chute du fascisme à Lisbonne. Les frontières
de la liberté se rapprochaient trop du bastion principal
du racisme et de l'*apartheid* en Afrique. La victoire
du MPLA et la création par la suite en Angola d'un
gouvernement véritablement africain, indépendant
et progressiste, solidaire avec la lutte des peuples
opprimés de l'Afrique australe, et la création en
Angola d'un Etat révolutionnaire devant être un

exemple et un stimulant pour des millions d'Africains
étaient une réalité imminente qui empêchait de dor-
mir les racistes de Pretoria.

43. C'est pourquoi l'Afrique du Sud s'est lancée
dans une agression éhontée et criminelle contre le
peuple angolais, dans un effort désespéré pour le
priver de la victoire totale pour laquelle les combat-
tants du MPLA avaient lutté avec une abnégation
sans précédent pendant près de 20 ans. Les desseins
d'agression des Sud-Africains rejoignaient ceux de
leurs associés et alliés impérialistes. La CIA [*Central
Intelligence Agency*] des Etats-Unis, en fait, avait
réparti des millions de dollars entre ses hommes à
gages du FNLA [*Front national pour la libération de
l'Angola*] et de l'UNITA [*Union nationale pour l'indé-
pendance totale de l'Angola*] pour qu'ils commettent
des méfaits de toutes sortes contre la population
angolaise. Le colonialisme raciste avait organisé des
armées réactionnaires pour empêcher l'indépendance
véritable.

44. C'est dans ces conditions que, depuis les premiers
jours d'août 1975, sans le moindre droit, en violation
de toutes les normes et de tous les principes interna-
tionaux, les forces armées sud-africaines ont traversé
la frontière de la Namibie, occupé une grande partie
du sud de l'Angola et, à partir de là, en collusion plus
ou moins avec des bandes de traîtres angolais, ont
commencé leur intervention armée dans ce qui était
encore un territoire sous administration portugaise.
Cela n'est un secret pour personne. Le Gouverne-
ment portugais a protesté contre cette invasion des
troupes sud-africaines. Le représentant permanent du
Portugal a renouvelé sa protestation en séance plé-
nière de l'Assemblée générale le 21 novembre dernier².
Il serait bon que les impérialistes et leurs acolytes,
qui veulent falsifier les faits et ignorer qui fut l'agres-
seur en Angola, qui oublie quand et comment a
commencé cette agression, gardent bien cette date
en mémoire. La Puissance administrante d'alors, le
Portugal, a protesté contre l'agression et a nommé
l'agresseur : l'Afrique du Sud. Aucune autre force
militaire étrangère ne se trouvait à l'époque en An-
gola.

45. Entre le mois d'août et le mois d'octobre, l'ingé-
rence impérialiste s'est accélérée. Son objectif était
évident : s'emparer de Luanda et contrôler les cen-
tres vitaux du pays avant la proclamation de l'indé-
pendance le 11 novembre. Des agents de la CIA, des
mercenaires blancs et des troupes de marionnettes se
sont joints aux Sud-Africains.

46. Ce n'est qu'au mois d'octobre que Cuba a envoyé
en Angola les premiers instructeurs. Lorsque ceux-ci
sont arrivés, il y avait plusieurs mois que les impéria-
listes, les Sud-Africains et leurs laquais s'ingéraient
sans vergogne dans les affaires du pays.

47. Le 23 octobre, pour donner un coup mortel à la
révolution angolaise, a eu lieu l'invasion massive des

troupes sud-africaines; avec 100 ou 150 tanks, avançant de 60 à 70 kilomètres par jour, elles ont marché sur la capitale de l'Angola tandis qu'au nord les mercenaires n'étaient qu'à 25 kilomètres de Luanda. Devant cette attaque massive des racistes, le 5 novembre, à la demande du MPLA, le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a décidé d'envoyer en Angola sa première unité militaire.

48. Pour Cuba, courir au secours de ce peuple frère victime de l'agression conjuguée des impérialistes, des racistes et des mercenaires pour l'aider à défendre son indépendance nationale revenait seulement à accomplir un devoir élémentaire de solidarité. Pour les Cubains, c'est un honneur d'avoir livré cette bataille aux côtés des soldats héroïques de l'armée nationale angolaise et des combattants d'autres peuples africains qui eux aussi avaient été à l'avant-garde de la lutte contre le colonialisme. Si notre action a pu contribuer, si peu que ce soit, à la victoire des révolutionnaires angolais et si, de ce fait, les impérialistes et les racistes sont devenus enragés, nous ne pouvons que nous en réjouir et en être fiers.

49. Je me vois obligé de faire quelques observations sur la déclaration prononcée vendredi dernier par l'ambassadeur Huang Hua [1900^e séance]. Je me limiterai à la partie de son intervention qui avait trait directement à l'agression sud-africaine contre l'Angola. Ainsi, mes remarques sur cette déclaration du représentant de la Chine s'intégreront dans mon exposé puisqu'elles porteront sur le point qu'examine le Conseil. De toute évidence, rien n'obligeait l'ambassadeur Huang Hua à s'empresser, à la première réunion du Conseil, de justifier l'agression sud-africaine contre le peuple angolais et à défendre à l'avance les prochaines mesures que pourrait prendre l'impérialisme pour essayer de sauver les régimes racistes en Afrique. C'est pourtant ce qu'il a fait il y a trois jours devant le Conseil de sécurité, devant tout le monde.

50. Voyons les faits. Le représentant de la Chine a dit :

"... lorsque la libération a été acquise, les impérialistes socialistes soviétiques ont franchi les océans pour se livrer à une intervention armée à visage découvert aux fins de plonger le nouvel Etat indépendant de l'Angola dans la division et la guerre civile. Le régime raciste sud-africain, qui a toujours nourri des ambitions démesurées d'agression et d'expansion, s'est également livré à une agression armée ouverte contre l'Angola et est intervenu directement dans ses affaires intérieures." [Ibid., par. 55.]

51. Les dirigeants chinois savent que ce n'est pas vrai. Ils savent, en outre, qu'une telle affirmation revient à vouloir justifier l'injustifiable. Ils savent qu'en parlant ainsi ils vont plus loin que les impérialistes, plus loin même que les racistes de Pretoria,

pour défendre l'invasion sud-africaine en Angola. Quand les Sud-Africains ont attaqué l'Angola en août dernier, le Portugal, Puissance administrante, a protesté et dénoncé l'agression. Ni le Portugal, ni l'Afrique du Sud, ni personne n'a osé dire qu'une quelconque autre nation étrangère se livrait à une intervention armée en Angola.

52. On peut lire également dans la déclaration de l'ambassadeur Huang Hua :

"[La gravité des événements en Angola] réside... dans le fait que la superpuissance qui arbore le drapeau du socialisme poursuit fiévreusement sa politique coloniale d'expansion et recherche frénétiquement des bases stratégiques en Afrique australe. Cette offensive frénétique du socio-impérialisme soviétique risque d'avoir de très sérieuses conséquences pour l'Angola, l'Afrique australe, et même pour le continent africain tout entier." [Ibid.]

53. Il y a d'autres observations plus ou moins semblables à celles que je viens de citer dans le discours du représentant de la Chine.

54. J'invite les représentants à comparer ce que je viens de citer avec les déclarations faites récemment par d'éminents porte-parole de l'impérialisme, lesquels, soucieux du sort des régimes minoritaires racistes en Afrique australe, ont prononcé des phrases qui ressemblent beaucoup à celles du représentant de la Chine. Il est opportun de noter que celles-ci coïncident avec l'approbation par le Parlement de Pretoria de certains amendements à la loi sur la défense qui permettraient à l'Afrique du Sud d'attaquer n'importe quel pays africain. L'ambassadeur Huang Hua n'a pas trouvé le temps de condamner ces menaces de l'Afrique du Sud contre les pays africains. Mais, par contre, il s'est empressé de justifier par avance toute nouvelle agression sud-africaine, utilisant manifestement les mêmes arguments et le même langage qu'utilisent les dirigeants de l'apartheid. J'ai sous les yeux les comptes rendus du Parlement sud-africain concernant le débat qui a précédé l'approbation des amendements à la loi sur la défense auxquels je viens de me référer. Ils sont à la disposition de tout représentant qui voudrait s'adonner à une enquête intéressante quant au style et essayer de voir qui a copié qui, si Pretoria a copié Pékin, ou si Pékin a copié Pretoria.

55. Le représentant de la Chine s'est référé à plusieurs reprises aux combattants internationalistes cubains qui ont lutté avec les forces patriotiques angolaises en les qualifiant de "mercenaires". On pourrait avoir l'impression qu'il avait l'intention de nous insulter. Nous pourrions certes nous sentir offensés si cette épithète provenait d'un révolutionnaire, mais tel n'est pas le cas.

56. J'ai déjà dit auparavant que Cuba avait fourni à la République populaire d'Angola une assistance

militaire, laquelle lui avait été demandée par son gouvernement légitime pour l'aider précisément à faire face à l'agression des troupes sud-africaines et à celle des fascistes portugais et des mercenaires internationaux. Mais l'ambassadeur Huang Hua n'a pas dit un mot sur les véritables mercenaires, sur ces tueurs à gages qui ont participé à l'agression sud-africaine et dont la grande expérience en matière de crime s'est fait sentir au Congo, au Nigéria, en Rhodésie et dans d'autres pays africains. Cela n'est pas un hasard. J'expliquerai plus tard les raisons de sa discrétion en ce qui concerne les mercenaires blancs qui ont participé à l'agression contre l'Angola. Le Conseil comprendra alors pourquoi le représentant de la Chine a préféré ne faire aucune mention de cette question.

57. Je dois ajouter que les Cubains n'ont pas été les seuls à lutter avec la République populaire d'Angola : nous avons eu l'honneur de le faire côte à côte avec les combattants d'autres pays africains, qui tous étaient aux ordres des autorités légitimes angolaises.

58. Il y avait autre chose dans la déclaration du représentant de la Chine que nous ne pouvons passer sous silence. Il a voulu donner l'impression que la République populaire d'Angola n'a pas lutté contre l'agression sud-africaine. Selon lui, ce sont des "mercenaires" qui ont combattu en son nom, à savoir des Cubains et des citoyens d'autres pays africains, "sous le commandement des Soviétiques". Je repousse de façon catégorique le caractère raciste et antiafricain de cette affirmation. Pour lui, cinq siècles de résistance angolaise et 15 ans de lutte armée par le MPLA ne signifient rien du tout. Dans sa vision raciste et chauviniste, il ne peut comprendre que ce sont les Angolais eux-mêmes qui, par une lutte héroïque, décisive, vaillante et désintéressée, ont conquis l'indépendance de leur patrie en combattant d'abord les Portugais et plus tard les Sud-Africains. Cette victoire africaine est précisément ce qui donne à la guerre d'Angola sa dimension historique remarquable. Elle a démontré que les combattants africains sont capables d'affronter et de vaincre les racistes. Elle a déjoué les efforts des défenseurs de la suprématie blanche et a fait la preuve que rien ni personne ne pourra empêcher la libération complète de l'Afrique. Enfin, elle a établi que les peuples africains pourront résister et lutter jusqu'à la victoire totale. Prétendre ignorer ces faits et essayer de dissimuler la profonde signification que revêt pour toute l'Afrique la victoire de la République populaire d'Angola, c'est faire un effort inutile — mais néanmoins très méprisable — pour sauver la face et réduire l'ampleur de la déroute essuyée par les troupes d'agression de Pretoria aux mains des Africains. Cela équivaut à jouer le rôle d'agent des relations publiques des pires ennemis de l'Afrique. Et, ce qui est plus absurde encore, cela revient à assumer une tâche ignoble à l'heure où la confrontation historique entre les peuples d'Afrique et leurs oppresseurs racistes s'approche de son dénouement inéluctable.

59. J'ai dit que j'expliquerais pourquoi le représentant de la Chine a montré tant de discrétion à propos des mercenaires étrangers qui ont semé la mort et la destruction en terre angolaise. La raison est très simple : elle est ici sur les photos et dans les documents que j'ai apportés avec moi au Conseil. Ces photos ont été trouvées par les troupes des FAPLA dans la ville de Carmona, qui était le centre des activités de la bande appelée FNLA, créée et financée par la CIA. On y voit les conseillers chinois qui agissaient de concert avec les bandits de la CIA. Dans la même ville de Carmona, les FAPLA ont trouvé ce document, qui contient les procès-verbaux de deux réunions des chefs du FNLA et où apparaissent les liens de cette organisation et d'un autre groupe sécessionniste avec les troupes sud-africaines.

60. Il est probable que l'ambassadeur Huang Hua se sentira obligé de rejeter ces preuves qui ont été trouvées par les forces patriotiques angolaises, lesquelles les ont présentées à l'opinion publique mondiale. Peut-être que, dans ce cas-ci, une autre preuve sera plus convaincante pour lui et pour le Conseil : il s'agit d'une revue éditée ici aux Etats-Unis. Son titre est très suggestif : *Soldier of Fortune — The Journal of Professional Adventurers*. Sur la couverture en couleur — comme les membres peuvent le remarquer — apparaît un mercenaire opérant sur le sol angolais. On peut voir les flammes qui détruisent quelque chose qui ne semble pas être des armes soviétiques perfectionnées mais plutôt de simples habitations et les récoltes des agriculteurs angolais. A l'intérieur de la revue, on trouve un reportage d'un journaliste sud-africain, écrit, selon lui, au cours de l'été dernier, quelques mois avant la proclamation de l'indépendance de l'Angola. Ce texte est accompagné de plusieurs photographies. Sur ces photos apparaissent ensemble des Sud-Africains, des fascistes portugais et rhodésiens, des mercenaires blancs et des conseillers chinois, ainsi qu'une grande diversité d'armes, dont des armes sud-africaines et chinoises. Dans une autre section de la revue, on peut lire des détails concernant l'entraînement auquel tout candidat mercenaire doit se soumettre s'il veut se joindre à ce macabre mélange d'agresseurs. On y trouve également les adresses des bureaux de recrutement et le nom des recruteurs. Il serait intéressant que les représentants africains prennent note de ce fait fort scandaleux, à savoir qu'on puisse trouver dans le pays hôte de l'Organisation des Nations Unies des revues de ce genre, où, entre autres choses, on nous indique qu'un certain Neville Worthington, P.O. Box 2773, Pretoria, Afrique du Sud, s'est mis en contact avec certaines personnes pour recruter des mercenaires pour la guerre d'Angola et où, à la page 29, on nous dit que ceux qui souhaitent aller combattre avec ces éléments en Angola peuvent avoir des entrevues dans le centre même de Johannesburg, à savoir au bar de l'hôtel Diplomat et dans celui de l'hôtel Sterling. La revue étant un peu ancienne, elle ne pourra toutefois pas servir à ceux qui voudraient combattre le peuple angolais !

61. Le régime sud-africain est responsable de la mort de milliers d'Angolais et de pertes matérielles innombrables, ainsi que des dommages sérieux causés à l'économie de l'Angola par son agression criminelle. Ce régime est également coupable du pillage, des déprédations et de la destruction de ressources matérielles importantes commis par ses troupes sur le sol angolais.

62. Le Conseil de sécurité doit condamner l'agression sud-africaine, exiger de Pretoria qu'il y mette fin immédiatement et inconditionnellement, qu'il retire toutes ses troupes du territoire angolais et respecte scrupuleusement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République populaire d'Angola. Les arguments fallacieux et cyniques du Gouvernement sud-africain doivent être repoussés de façon catégorique. Pretoria n'a aucunement le droit de poser des conditions au retrait de ses troupes d'agression. De même, il n'a aucun droit d'occuper le Territoire de Namibie, non plus que de parler en son nom ou en celui de ses habitants, victimes du système inique d'*apartheid*. Le Gouvernement sud-africain doit être contraint de restituer à l'Angola tous les biens volés par les troupes d'agression et d'indemniser le peuple angolais pour les dommages causés au cours de cette agression.

63. La communauté internationale dans son ensemble et l'Organisation des Nations Unies en particulier ont le devoir d'aider le peuple angolais dans la période de reconstruction nationale qui commence aujourd'hui. La lutte du peuple angolais fait partie intégrante de l'effort commun des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine qui essaient de consolider leur indépendance et leur souveraineté. Dans sa recherche tant souhaitée de la liberté, le peuple angolais, qui a consenti de nombreux sacrifices, mérite la solidarité la plus ferme, la plus large et la plus généreuse. Aider la République populaire d'Angola constitue donc un devoir impérieux.

64. Le peuple angolais, par son combat et sa victoire, a apporté une contribution inestimable à la cause de tout le continent africain et de tous les peuples opprimés. Son sang généreusement versé a ouvert de nouvelles voies à l'émancipation définitive et a permis de renouveler les espérances de millions d'hommes et de femmes asservis en Afrique australe. Grâce à l'effort héroïque du peuple angolais, à la ferme solidarité de l'Union soviétique et de tous les peuples qui ont contribué à triompher des racistes, l'aube de la liberté commence à poindre pour ceux qui doivent encore lutter contre le colonialisme et le racisme.

65. Triomphante de la mort, la voix de Patrice Lumumba résonne une fois de plus, puissante et encourageante :

"L'aube est levée, frère. Regarde nos visages !
Un nouveau matin se lève dans notre vieille Afrique.
A nous seuls seront la terre, l'eau, les fleuves
puissants

Enlevés au pauvre Noir pendant un millénaire;
Et les lumières resplendissantes du soleil brilleront
à nouveau pour nous,
Séchant les larmes de nos yeux et les crachats de
notre visage.
Dès que nous briserons nos chaînes, les fers pesants,
Les temps durs et cruels s'en iront à jamais."

66. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de la République-Unie du Cameroun, que je prie de prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

67. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses et les plus fraternelles alors que vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mars. L'ancienne amitié qui lie le Bénin au Cameroun tire son fondement non seulement de la géographie et de l'histoire mais aussi de leur passion commune de l'indépendance, tout comme leur est commune la détermination d'œuvrer ensemble à la libération totale de l'Afrique et au renforcement de l'unité africaine. Votre présidence sage, éclairée et militante est de bon augure pour le succès de nos travaux.

68. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau représentant permanent des Etats-Unis, M. Scranton. Nous formulons tous nos vœux de succès pour l'accomplissement des nouvelles responsabilités qui sont les siennes et qui portent déjà l'empreinte d'un style auquel nous n'étions plus habitués.

69. Il m'est particulièrement agréable d'adresser mon salut le plus fraternel et le plus cordial au représentant de la République populaire d'Angola. Mon pays, le Cameroun, a appuyé et aidé le peuple angolais dans sa lutte pour l'indépendance. Il a accueilli avec joie l'avènement à la souveraineté internationale de l'Etat d'Angola et l'a reconnu. Il me plaît de lui réitérer ici le soutien total du Gouvernement de la République-Unie du Cameroun dans la noble tâche de sauvegarde, d'édification et de renforcement de l'unité nationale à laquelle s'est attelée la République d'Angola.

70. Je voudrais enfin mettre à profit cette circonstance qui s'offre à moi de m'adresser pour la première fois au Conseil, sur la base restreinte de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, pour exprimer toute ma gratitude à tous mes collègues, ainsi qu'au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, avec qui j'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler étroitement au sein de cette prestigieuse instance. Je leur sais gré de l'esprit de coopération sincère dont ils ont fait montre à notre égard dans la recherche en commun des arrangements ou des solutions aux différents problèmes portés à l'attention du Conseil durant l'année écoulée. Nous avons beaucoup appris et nous nous sommes enrichis en une aussi brillante et talentueuse compagnie.

71. Le Conseil de sécurité se réunit depuis quelques jours pour examiner la grave question de l'agression de l'Afrique du Sud contre la toute jeune République d'Angola. L'initiative de cette réunion a été prise, on le sait, par le groupe des ambassadeurs africains accrédités auprès de l'Organisation des Nations Unies et agissant sur instructions du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine à la suite de sa réunion tenue du 23 au 29 février dernier à Addis-Abeba. En effet, les pays africains, qui, en dépit de certaines manœuvres de division heureusement vouées à l'échec, n'ont pas mesuré leur soutien actif au peuple angolais dans sa lutte pour se libérer de cinq siècles d'un des colonialismes les plus répressifs et les plus rétrogrades, ne pouvaient demeurer passifs dès lors que cette indépendance acquise s'est trouvée aussitôt menacée dans sa substance même par l'agression sud-africaine, surtout lorsqu'on sait que la minorité raciste de Pretoria s'est toujours évertuée à entraver l'irrésistible dynamique de l'indépendance et de la démocratie en Afrique australe, comme si l'on pouvait établir des barrages contre le vent de la liberté.

72. Il était donc normal, devant le nouveau coup de force perpétré par l'Afrique du Sud contre l'Angola à un tournant décisif de sa destinée, que le Conseil de sécurité examine rapidement cette affaire, qui s'inscrit par ailleurs dans la longue série de provocations, de défis, de violations de tous genres et de tous ordres dont le régime de Pretoria est traditionnellement coutumier, tant vis-à-vis de la région que de la communauté internationale dans son ensemble.

73. Certes, après que le Conseil de sécurité fut saisi de cette affaire et avant qu'il se soit réuni, le régime minoritaire raciste de Pretoria a multiplié ses communications. Il n'a cessé d'évoquer des raisons de tous ordres, même des raisons à caractère social ou humanitaire, pour justifier la présence de ses troupes en Angola, et, il a finalement déclaré son intention de retirer celles-ci à la date du 27 mars.

74. Curieusement, certains pays se sont montrés extrêmement sensibles, non pas, comme on aurait pu s'y attendre, à l'acte grave d'agression que constitue la violation de l'intégrité territoriale de l'Angola, mais plutôt à la promesse de retrait des soldats et mercenaires sud-africains du territoire angolais. Comme si cette promesse de retrait, bien qu'elle se soit traduite, semble-t-il, dans les faits — d'ailleurs, qui pourrait en garantir le caractère total et définitif lorsqu'on connaît le sens de la manœuvre de Vorster et de ses amis ? —, pouvait supprimer le problème juridico-politique de l'agression sud-africaine contre l'Angola !

75. Pour le Cameroun, la situation est claire. La présence illégale des soldats sud-africains et des mercenaires en territoire angolais, dans la région du Cunene, est une insulte non seulement au prestige de l'Etat et à la dignité du peuple angolais mais au prestige et à la dignité de l'Afrique tout entière. Cette violation porte atteinte à l'un des éléments objectifs

et essentiels de la souveraineté, sans lequel il n'y a de sécurité ni pour le gouvernement ni pour le peuple angolais : la configuration ferme et reconnue de son assise territoriale.

76. Cette violation grave de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Angola accroît dangereusement la tension et les risques d'un conflit généralisé dans la région. Aucun prétexte, fût-il politique, idéologique ou prétendument humanitaire, ne saurait justifier que l'on impose au peuple angolais la présence résiduelle de ces troupes sud-africaines avec lesquelles Vorster, au plus fort des incertitudes du pouvoir en Angola, avait essuyé un cuisant échec dans sa tentative de démembrement de ce pays frère.

77. Le Conseil de sécurité se doit de condamner vigoureusement l'acte d'agression caractérisée perpétré par l'Afrique du Sud contre l'Angola. Il doit aussi inviter instamment l'Afrique du Sud à retirer ses troupes, effectivement et sans arrière-pensée, non seulement du territoire angolais, afin qu'y soit créée une atmosphère propice au raffermissement des efforts que poursuit l'Angola pour la consolidation de son indépendance et de son unité nationale, mais aussi de la Namibie, que la minorité raciste de Pretoria a utilisée comme base d'agression et continue d'occuper illégalement en dépit de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice³ et des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

78. Avec la victoire du peuple angolais, sous la direction du MPLA, l'Afrique du Sud et ses amis doivent plus que jamais comprendre que le mythe de la supériorité de l'homme blanc appelé à dominer l'homme noir en Afrique australe a été définitivement détruit. C'est de la croyance en ce mythe que procède la grave situation de tension dangereuse qui a été créée en Afrique australe et qui risque de déboucher sur une crise généralisée. Or la persistance dans cette voie déraisonnable d'une politique d'humiliation à l'encontre de dizaines de millions d'hommes, de spoliation et de répression systématique ne peut, de toute évidence, aboutir qu'à un surcroît de violence dont nul ne peut prédire l'issue. Et nous ne pouvons que le déplorer car, comme l'a déclaré le Président de la République-Unie du Cameroun, Son Excellence El Hadj Ahmadou Ahidjo, en présentant à l'Assemblée générale le Manifeste sur l'Afrique australe⁴, "nous ne prêchons pas la violence, mais la fin de toute violence, et particulièrement la fin de la violence pratiquée par les oppresseurs de l'Afrique contre la dignité humaine"⁵.

79. Nous lançons donc un appel solennel à tous ceux qui, par leur appui politique, économique et militaire, encouragent l'arrogance de M. Vorster et des siens, afin qu'ils saisissent l'occasion qui leur est offerte aujourd'hui de passer résolument dans le camp des véritables défenseurs de la dignité humaine, quotidiennement bafouée en Afrique australe, et qu'ils

œuvrent pour l'avènement dans cette région du monde d'une société juste et démocratique.

80. Le PRÉSIDENT : Le prochain orateur est le représentant de l'Inde, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

81. M. JAIPAL (Inde) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation sait gré au Conseil de lui donner l'occasion de faire part de ses vues sur une question qui, manifestement, revêt la plus grande importance pour les Etats Membres africains et qui, nous le comprenons fort bien, est de mauvais augure pour eux. Le fait que cette question ait été portée devant le Conseil par le Président du Groupe africain est particulièrement significatif, et nous tenons à exprimer ici notre solidarité avec les Etats africains dans leur vigilance constante contre les visées expansionnistes du régime raciste de Pretoria.

82. Au nom de mon pays, je tiens à souhaiter la bienvenue à la délégation angolaise dirigée par l'ambassadeur Luvualu. Nous avons écouté avec la plus grande sympathie la déclaration qu'il a faite, et nous sommes particulièrement heureux d'apprendre que l'Angola souhaite devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, respecte la Charte et désire établir des relations avec tous les Etats amis sur un pied d'égalité souveraine. Nous nous félicitons également de la déclaration de l'Angola quant à son attitude positive à l'égard de la Namibie et de son peuple.

83. La question dont le Conseil est saisi est l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola. Du point de vue chronologique, et même d'après le Premier Ministre d'Afrique du Sud, cet acte d'agression a été commis pour la première fois le 9 août 1975, alors que le Portugal administrait encore l'Angola. L'Afrique du Sud prétend qu'elle a été forcée de pénétrer en Angola pour protéger des travailleurs et sauvegarder des installations qui fournissent certains services à la Namibie. Un examen attentif de cette prétendue raison d'intervenir montre qu'il ne s'agit rien moins que d'une excuse pour étendre le territoire illégalement occupé par l'Afrique du Sud.

84. Le caractère massif de cette intervention de l'Afrique du Sud — avec son armée régulière, ses blindés, ses canons et ses mortiers — prouve amplement qu'elle avait été soigneusement combinée de longue date et qu'il s'agissait là, en fait, d'une opération militaire majeure. Manifestement, cette intervention ne saurait être assimilée à l'envoi de quelques agents de police pour garder quelques installations et protéger quelques travailleurs. Mais elle a eu lieu à l'insu du Portugal et avait été de toute évidence conçue pour profiter de la situation fluide qui avait suivi le retrait des Portugais de l'Angola. En réalité, cette intervention n'avait rien à voir avec la sécurité de l'Afrique du Sud, pas plus qu'avec la protection de la Namibie. Rien n'a jamais menacé ni l'Afrique du Sud,

ni la Namibie, ni d'ailleurs aucune des installations en Angola. Il n'est pas étonnant, dès lors, que le Gouvernement portugais ait protesté par trois fois auprès du Gouvernement sud-africain au cours du mois d'août 1975.

85. Avec le recul, nous voyons clairement maintenant pourquoi l'Afrique du Sud est intervenue. Elle voulait étendre les zones qu'elle occupe illégalement plus avant à l'intérieur du nouvel Etat indépendant d'Angola, afin de s'ingérer dans ses affaires intérieures et de semer la zizanie dans les mouvements de libération pour empêcher l'accession de l'Angola à l'indépendance. La nature raciste du Gouvernement sud-africain a donné à son intervention un aspect malveillant dont les répercussions se sont fait sentir fort loin et au-delà même du continent africain. Indubitablement, cette intervention raciste devait être arrêtée à tout prix. Si elle avait réussi, en effet, ses conséquences auraient été inadmissibles pour le reste de l'Afrique.

86. L'intervention sud-africaine, c'est le péché originel — elle n'avait aucune excuse et méritait bien d'être condamnée par le Conseil. Il importe que le Conseil s'assure qu'il n'y aura plus d'intervention de ce genre de la part de l'Afrique du Sud, que ce soit en Angola ou ailleurs en Afrique.

87. Il y a eu des déclarations sud-africaines selon lesquelles l'Afrique du Sud aurait retiré ses forces de l'Angola. Cela reste à vérifier; mais ce fait, à lui seul, ne sera pas d'un grand réconfort pour le peuple de l'Angola. Les Sud-Africains ont démoli des biens angolais, ont pris de l'argent dans les banques angolaises et ont endommagé des routes, des ponts, des aéroports, d'autres installations, etc. Ces pertes doivent être compensées, et les personnes qui ont été emmenées de force doivent pouvoir revenir en Angola. A moins que l'Organisation des Nations Unies ne prenne des mesures à cette fin, l'Afrique du Sud n'en aura que plus d'audace pour intervenir ailleurs, avec des conséquences tout aussi désastreuses ou pires encore.

88. La tragédie de l'Angola me rappelle la tragédie de l'Afrique elle-même au début du siècle, quand elle n'était qu'une foire d'empoigne où tous les pays européens pouvaient intervenir à volonté. Nous avons depuis beaucoup progressé en matière de droit et d'ordre international, mais il est bon de se rappeler que les anciens souvenirs sont encore bien vivaces dans l'esprit de très nombreux Africains que le Conseil doit s'efforcer de rassurer.

89. La présence de l'Afrique du Sud en Namibie n'est pas seulement illégale; c'est aussi une menace grave pour ses voisins. La présence de l'armée sud-africaine en Namibie est encore, si faire se peut, moins justifiée. Le Conseil devrait une fois de plus inviter l'Afrique du Sud à évacuer la Namibie et à retirer ses forces armées de ce pays. Il est du devoir

évident du Conseil de faire en sorte que le Territoire international de Namibie ne soit pas utilisé par le régime raciste de Pretoria pour faire peser une menace permanente sur l'Angola ou sur l'un quelconque des autres Etats voisins. Ma délégation espère que le Conseil ne se laissera pas détourner de l'objet principal de son débat actuel, qui est de garantir l'indépendance de l'Angola et de le préserver contre les visées expansionnistes de l'Afrique du Sud.

90. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Dans le monde entier, on connaît le rôle joué par les autorités cubaines dans l'agression flagrante commise par l'Union soviétique en Angola. Nous savons tous parfaitement qui le représentant cubain, M. Alarcón de Quesada, sert ici en cherchant à déformer ma déclaration et en multipliant les accusations les plus absurdes et les calomnies les plus éhontées contre la Chine. Elles ne méritent vraiment pas d'être réfutées, de même qu'elles ne méritent vraiment pas de retenir l'attention de quiconque.

91. Le PRÉSIDENT : Le représentant de Cuba ayant demandé à exercer son droit de réponse, je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

92. M. ALARCÓN (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Je n'ai attribué ici au représentant de la Chine aucune parole qui n'apparaisse dans sa déclaration de vendredi dernier [1900e séance].

93. Pour ce qui est des accusations qu'il a formulées ici, ainsi que je l'ai dit dans ma déclaration et ainsi que chacun le sait bien, on ne peut que souligner qu'elles coïncident avec la campagne que les impérialistes ont menée et continuent de mener.

94. A cet égard, on me permettra de faire une citation de plus dans ce débat. Elle n'est pas de nous; elle est tirée d'un livre bien connu, qui a fait le tour du monde et qui s'intitule *Citations du président Mao Tsé-toung*. L'auteur du prologue recommande aux militants chinois d'étudier et de retenir ces préceptes pour s'efforcer de les appliquer dans la pratique. Permettez-moi de donner lecture d'une de ces citations du président Mao Tsé-toung, tirée d'un ouvrage qu'il a publié le 26 mai 1939 :

"En ce qui nous concerne, qu'il s'agisse d'un individu, d'un parti, d'une armée ou d'une école, j'estime que l'absence d'attaque de l'ennemi contre nous est une mauvaise chose car elle signifie nécessairement que nous faisons cause commune avec l'ennemi. Si nous sommes attaqués par l'ennemi, c'est une bonne chose car cela prouve que nous avons tracé une ligne de démarcation bien nette entre l'ennemi et nous. Et si celui-ci nous attaque avec violence, nous peignant sous les couleurs les plus sombres et dénigrant tout ce que nous faisons,

c'est encore mieux car cela prouve non seulement que nous avons établi une ligne de démarcation nette entre l'ennemi et nous mais que nous avons remporté des succès remarquables dans notre travail."

Nous sommes certains que la délégation chinoise trouvera le temps d'étudier cette citation.

95. Le PRÉSIDENT : Puisqu'il n'y a plus d'orateurs, je voudrais, avant de lever la séance, faire savoir aux membres du Conseil que j'ai reçu du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie une lettre datée du 29 mars dont le texte est le suivant :

"Le Conseil de sécurité examine actuellement la plainte présentée par le Kenya au nom du groupe des Etats d'Afrique à l'Organisation des Nations Unies concernant l'acte d'agression perpétré par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola, question qui affecte profondément la Namibie.

"Je voudrais vous faire part du désir du Conseil des Nations Unies pour la Namibie de participer à ce débat sans droit de vote et d'être représenté par une délégation ayant à sa tête le Président du Conseil et comprenant quatre autres membres du Conseil dont les noms vous seront communiqués très prochainement."

96. Le Conseil se souviendra que, dans le passé, il a adressé les invitations aux représentants du Conseil des Nations Unies pour la Namibie lorsque la situation en Namibie était examinée. Compte tenu du fait que le débat en cours porte sur une question qui affecte profondément la Namibie, je propose que, conformément à la pratique suivie dans le passé, le Conseil adresse une invitation, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, au Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et aux quatre autres membres du Conseil dont les noms me seront communiqués très prochainement.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 25.

Notes

¹ A/31/49 et Corr.1, annexe, p. 5.

² Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2414e séance.

³ *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

⁴ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

⁵ *Ibid.*, vingt-quatrième session, Séances plénières, 1780e séance, par. 18.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
